

Questions orales

Une voix: Vous voulez une serviette?

Une voix: Pauvre Otto.

M. Lang: Le très honorable député ne devait pas être là au début de la période des questions lorsque j'ai dit au chef de l'opposition, je crois, alors qu'il citait ce rapport d'un journal auquel le très honorable député a, lui aussi, aussi fait allusion, qu'il ne s'agissait pas de mon point de vue personnel, mais que je maintenais ce que j'avais déclaré à la Chambre sur les enquêtes à réaliser; il faut enquêter sur la façon dont les comités médicaux peuvent et sont disposés à s'acquitter de leurs obligations dans tout le pays, et par conséquent chercher à voir si la loi rédigée en 1969 peut être maintenue compte tenu de leur disposition ou en fait de la disposition des procureurs généraux des provinces à l'égard de cette grave question. Voilà une réponse directe. J'espère que le très honorable député n'y voit pas de méandres.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la chaleur des applaudissements montre que le parti libéral s'oppose à toute cette affaire.

Des voix: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: On ne peut contenter tout le monde, Otto.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un certain nombre d'autres députés désirent vivement utiliser les minutes qui nous restent pour les questions. Ne pourrions-nous permettre au très honorable représentant de terminer.

M. Diefenbaker: Je donnais une interprétation aux applaudissements venus des rangs du parti libéral et du gouvernement. Je me trouvais ici au début. J'y étais en 1969.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Si les députés de l'opposition pensent que je vais me laisser impressionner par du chahut, ils se trompent.

Quelle sera la nature de cette enquête? Qui y participera? Quand commencera-t-elle? Combien de temps durera-t-elle? N'est-ce pas pour le ministre une simple échappatoire pour remettre indéfiniment l'examen de cet important problème social?

M. Lang: Je le répète, si le très honorable représentant se trouvait ici, il ne doit pas avoir écouté attentivement, car je l'ai bien indiqué. S'il se reporte à la réponse que j'ai donnée hier, il constatera qu'aucune décision n'est encore prise sur la tenue et la nature de l'enquête; je suis donc évidemment incapable de répondre à des questions portant sur des points dont j'ai dit qu'ils seraient annoncés à la Chambre une fois cette décision prise.

Une voix: Quand?

M. Lang: C'est un problème important. A mon avis, il mérite un examen très attentif et non le marchandage politique que nous pouvons tirer des députés de l'opposition pour l'instant.

Des voix: Bravo!

[M. Lang.]

THE SOCIETY FOR THE STUDY OF THE HERITAGE OF CANADA

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME DESTINÉ AUX PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. On a laissé entendre, pendant la période des questions, dans un rapport verbal du ministère de la Consommation, ainsi que dans un rapport relatif à la Society for the Study of the Heritage of Canada déposé à la Chambre par le secrétaire d'État, que le programme de cette société destiné aux personnes âgées était coûteux et inefficace. Mais au cours du débat sur la motion d'ajournement du 26 mai, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien déclarait que ce programme était utile. Le secrétaire parlementaire veut-il dire à la Chambre laquelle des déclarations est exacte, celle du ministre ou celle du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

M. Gustave Blouin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA CIA AU CANADA

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au solliciteur général mais, en son absence, je vais l'adresser au ministre de la Justice qui est, je pense, solliciteur général suppléant. Étant donné que certaines activités qui seraient exercées au Canada par la CIA, si elles ne sont pas à strictement parler illégales, sapent de façon sérieuse la souveraineté canadienne, et que les renseignements transmis par la CIA aux organismes correspondants du Canada ne portent pas sur les anciens agents de la CIA, comme le prouve l'affaire Quang, le ministre estime-t-il qu'une enquête de la GRC—qui serait essentiellement une enquête interne—va suffire? Le ministre aurait-il l'obligeance de nous donner un aperçu de la délimitation du sujet de l'enquête effectuée actuellement?

● (1450)

L'hon. Otto E. Lang (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, comme le député, j'ai remarqué que le solliciteur général avait dit, dans sa déclaration, qu'il ferait enquête sur toute allégation relative aux activités irrégulières de la CIA au Canada. Il devrait en conclure, il me semble, qu'une enquête de la police est le point de départ tout indiqué en l'occurrence.

LE RECOURS À L'AMBASSADE DES É.-U. POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS DES CANDIDATS FONCTIONNAIRES AYANT TRAVAILLÉ DANS LE TIERS MONDE

M. Derek Blackburn (Brant): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai constaté dernièrement qu'une des méthodes employées pour contrôler la fiabilité des Canadiens qui postulent un emploi dans la Fonction publique et qui ont travaillé dans le tiers monde, consiste à vérifier leurs antécédents auprès de l'ambassade des États-Unis dans le pays où ils étaient précédemment